ART. UNIQUE N° CE29

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE29

présenté par M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« salariés ».	
le mot :	
« travailleurs »,	
À l'alinéa 26, substituer au mot :	

Amendement rédactionnel.